



Renouvellement automatique annuel de paiement via CB

Par MarieFury

Bonjour,

J'ai acheté le 6 décembre 2022 un abonnement à un logiciel que j'ai choisi de payer directement 468? HT pour l'année afin de bénéficier d'une réduction et ainsi le payer 39? HT/mois.

Je l'ai utilisé quelquefois et je n'en ai plus l'utilité depuis 4/5 mois. Aucun souci, l'année est payée, c'est le jeu.

Par contre, que je viens de voir que j'ai été débité 468 HT hier pour une nouvelle année ! Sans mon accord, sans mandat de prélèvement, car ils ont sauvegardé ma carte bleue.

Je vois que quand je me connecte à mon logiciel, il y a une petite fenêtre paramètre dans mon compte et il aurait fallu que je décoche une case "renouvellement automatique annuel". Mais bien sûr, c'était déjà trop tard, jamais je n'aurais eu l'idée de me rendre dans les paramètres de mon compte pour vérifier cela.

Est-ce légal ? Puis-je demander le remboursement ? Sur quels arguments je peux m'appuyer s'il ne veulent pas me rembourser ?

Merci bonne journée !

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est un cas classique, mais le fournisseur est-il en France ?

Si oui vous pourriez invoquer la loi Chatel. Mais seulement si vous n'avez pas été informé de ce renouvellement au moins 2 mois à l'avance (vérifiez vos spams...)

Contactez rapidement le service client qui pourra peut être vous rembourser à titre commercial.

PS : Ne JAMAIS laisser son numéro de carte sur un site internet ...

Par MarieFury

Bonjour Yapasdequoi,

Merci pour votre retour. Oui le fournisseur est en France. Je n'ai ni message de leur part dans mes mails, ni dans mes spams.

Je vais les contacter, j'attendais d'être un peu armé dans mes propos au cas où

Merci !